

Le gouvernement wallon rassure sur les effets de la réforme des emplois APE

■ Un montant de 31 millions a été dégagé pour garantir la survie des structures qui bénéficient de ces aides.

Un deuxième dossier important a été validé, jeudi après-midi par le gouvernement wallon. Il s'agit du projet de décret relatif à la réforme du système APE en Wallonie. Un projet qui provoque la colère syndicale.

Il est désormais acquis que 31 millions d'euros seront dégagés pour garantir la survie des petites structures associatives qui risquent de devoir mettre la clé sous le paillason avec la suppression annoncée de 5% des emplois APE durant la période transitoire de deux ans prévue par le gouvernement wallon. Des moyens qui viennent de la suppression des emplois APE au Forem et dans les pro-

vinces. *“Mais également d’une partie de ceux qui étaient à durée déterminée et qui avaient été créés dans le cadre du plan Marshall”*, explique la ministre Alda Greoli (CDH) qui a la tutelle sur 80% des emplois APE. Une manœuvre budgétaire qui doit permettre de récupérer 31 millions d’euros.

Un accord avec la Fédération

Le projet porté par son homologue libéral, Pierre-Yves Jeholet, garantirait qu'un accord de coopération sera signé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui bénéficie de nombreux points APE venant de la Région wallonne. Un accord qui doit pérenniser toute une série d'emplois dans l'enseignement ou encore le secteur culturel. Pour Pierre-Yves Jeholet : *“J’en ai un peu marre de ceux qui essaient de faire peur aux travailleurs. Je veux les rassurer, on est loin du bain de sang social.”*

S.Ta.